



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légimité

Bureau de la réglementation et des élections

1, Place Saint-Etienne - 31038 Toulouse Cedex 9

**DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI**  
**AU TITRE DE LA MOBILITE** (Art. L.3120-2-2 du Code des Transports [CT] - arrêté ministériel du 11/08/2017 modifié)

➡ **À DÉPOSER À LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE SI LE CONDUCTEUR**  
**SOUHAITE DESORMAIS Y EXERCER**

( Le demandeur doit préalablement avoir informé la Préfecture de son lieu d'exercice (où il a obtenu son examen et sa carte professionnelle) de son souhait d'exercice en Haute-Garonne)

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ N° de tél. (fixe et/ou portable): \_\_\_\_\_

Adresse électronique (à renseigner obligatoirement): \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité: \_\_\_\_\_

Lieu de Naissance  
(préciser département ou pays si étranger): \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ )

Adresse complète: \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature :

**POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS:**

- Hors U.E : titre de séjour ou U.E. carte nationale d'identité ou passeport:

N° :

Date de délivrance :

Validité:

**MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER (Cf. liste des pièces à fournir page 2)**

- Par courrier à l'adresse figurant en haut de ce formulaire.

- Au guichet situé 1 Rue Sainte Anne, 1er étage, ouvert au public le mercredi et le vendredi de 8h45 à 11h45.



**Après validation du dossier par la préfecture, les modalités de paiement de votre carte vous seront précisées par l'imprimerie nationale à l'adresse électronique que vous avez renseignée. Elle vous adressera directement le titre sécurisé.**

➔ ➡ TSVP

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

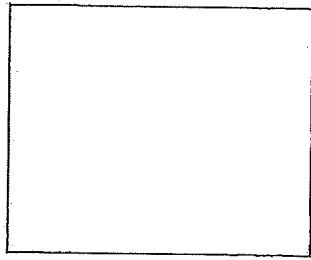
- 1°) Le formulaire de demande dûment complété, daté et signé (Cf. page1).
- 2°) Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité ou passeport, titre de séjour pour les étrangers **avec adresse mise à jour sur le titre de séjour**).
- 3°) Copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B établi en France, non affecté du délai probatoire prévu à l'article R 223-1 du code de la route (Art. R3120-6 /7 - C.T. )
- 4°) Une photographie d'identité récente (format carte nationale d'identité).
- 5°) Copie de l'attestation délivrée par le préfet après vérification médicale par un médecin agréé de l'aptitude physique (appelée aussi carte blanche dans notre département) conformément à l'article R. 221-10 et R.221-11 du code de la route. Ce document est à faire établir :
  - soit par courrier, suivre la procédure décrite sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante:  
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-reglementees/Attestation-d-aptitude-physique>
  - soit au guichet du service des permis de conduire / suspensions annulations - visites médicales (situé 1, Rue Sainte Anne, rez-de-chaussée, ouvert au public le mercredi et le vendredi de 8h45 à 11h45).
- 6°) Copie d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone,... Si hébergé, copie pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant).
- 7°) Le formulaire joint en annexe (Cf. page 3) concernant le recueil de votre signature (**Apposer votre signature au stylo noir à l'intérieur du cadre réservé à cet effet - Ne pas coller la photographie**).
- 8°) Copie de l'attestation de suivi de formation mobilité (arrêté ministériel du 11/08/2017 modifié).
- 9°) La copie recto-verso de votre carte de taxi sécurisée en cours de validité.
- 10°) Si la carte a été délivrée depuis plus de cinq ans, la copie de l'attestation de formation continue datant de moins de cinq ans. (Cf. Liste des centre de formation TAXI agréés, sur le site internet de la préfecture:  
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-reglementees/TAXI>)

**NB : Dès réception de la carte professionnelle de taxi de la Haute-Garonne, il vous appartiendra de restituer la carte de taxi du département d'obtention de votre examen de taxi:**

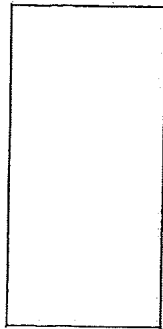
- soit, par courrier à l'adresse figurant en haut du formulaire de demande (Cf. page 1) .
- soit au guichet, situé 1 Rue Sainte Anne, 1er étage, ouvert au public le mercredi et le vendredi de 8h45 à 11h45.

# Formulaire de récupération de signature

Nom et prénom du chauffeur :



Ne pas coller votre photo d'identité.  
Le service s'en chargera.



Apposez votre signature à l'aide d'un stylo à bille (encre noire) au milieu du cadre noir, sans dépasser les limites du cadre.